

*Initiatives parlementaires*

Finalement, à trouver des moyens, dont les modifications législatives, pour améliorer la façon de présenter les rapports, l'efficacité des sanctions et les techniques de vérification et d'enquête.

Les mesures prises à ce jour ont donné d'excellents résultats. Au 31 mars dernier, plus de 860 millions de dollars, soit plus des trois quarts d'un milliard de dollars d'impôts supplémentaires, avaient été recouverts en conséquence de l'initiative du gouvernement contre l'économie souterraine. Or, cette initiative ne représente qu'une partie de tous les efforts déployés par Revenu Canada en matière d'application de la loi et qui ont entraîné des cotisations supplémentaires de 3,7 milliards de dollars au cours de l'exercice 1994-1995.

Le gouvernement a aussi noué d'étroites relations au sein de nombreuses associations, dont les membres savent d'expérience comment l'économie souterraine est susceptible de nuire aux entreprises canadiennes. Revenu Canada a consulté plus de 240 groupes, dont l'Association des comptables généraux agréés, l'Institut canadien des comptables agréés, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et l'Association de ventes à domicile.

Ces groupes lui ont expliqué comment s'effectue la perte de recettes et d'emplois. Ils savent que les entreprises sont confrontées à une concurrence déloyale de la part de ceux qui n'observent pas les règles. Les consommateurs sont perdants quand ils obtiennent des produits et des services de l'économie souterraine, puisqu'ils renoncent à la garantie de qualité que fournissent les entreprises reconnues. Avec l'aide de ces groupes, Revenu Canada perfectionne ses stratégies, cerne les domaines de non-respect et explore les mesures à prendre pour améliorer le respect de la loi.

Dans ma circonscription, le ministère a communiqué avec l'Association des constructeurs d'habitations et il reçoit des renseignements qui peuvent se révéler utiles pour déceler les cas de non-respect.

Revenu Canada entretient aussi des liens étroits avec toutes les provinces, avec lesquelles il a conclu des arrangements de collaboration. Revenu Canada va au-delà du simple échange de renseignements et effectue des vérifications conjointement avec les provinces. Il y a échange de stratégies de vérification, de matériel de formation et de connaissances. Les provinces ont fourni à Revenu Canada des bases de données contenant des renseignements, notamment sur les inscrits aux fins de la TVP, les permis de vente d'alcool, les permis de construire et l'immatriculation de véhicules, ainsi que les adresses et vendeurs d'automobiles neuves et d'occasion.

Le fédéral et le provincial collaborent aussi afin de faire en sorte que les contribuables disposent des renseignements leur permettant de se conformer volontairement à la loi, ainsi que des renseignements sur les conséquences d'un non-respect de la loi.

Par exemple, Revenu Canada effectue des visites dans les régions avec des représentants des administrations fiscales pro-

vinciales. Dans le cadre de ces visites, des renseignements sont fournis aux entreprises sur l'économie souterraine et sur la façon de se conformer aux lois fiscales. Les représentants du ministère s'assurent aussi que les entreprises sont dûment inscrites aux fins de l'impôt et ils encouragent celles-ci à se conformer à la loi lorsqu'elles ne le font pas déjà.

Plus de 40 visites ont été effectuées un peu partout au pays, ce qui a permis de rejoindre plus de 10 000 entreprises. Le ministère a accru le nombre de ses vérifications et il les a ciblées en fonction des secteurs où l'on constate un degré élevé de non-respect de la loi. Il a aussi amélioré sa capacité de découvrir les non-déclarants et les non-inscrits.

En 1994-1995, un montant supplémentaire de 245 millions de dollars a été cotisé grâce au programme visant les non-déclarants, et la même somme a aussi été cotisée grâce au programme visant les non-inscrits. Près de 11 000 vérifications ont été faites dans les secteurs à risque élevé, ce qui a permis de cotiser une somme supplémentaire de 90 millions de dollars.

En outre, Revenu Canada fait plus de publicité sur les condamnations pour fraude fiscale. Au cours de 1994-1995, il y a eu plus de 170 condamnations pour fraudes liées à l'impôt sur le revenu et à la TPS. Le nombre de divulgations volontaires a doublé et le ministère reçoit maintenant environ 19 000 appels par année de Canadiens qui en ont marre de voir leurs voisins ou leurs amis ne pas payer leur juste part d'impôt.

Revenu Canada préfère encourager l'observation volontaire de la loi. Cette méthode donne de bons résultats. En effet, 95 p. 100 de toutes les recettes fiscales sont perçues sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures d'exécution. On a fait beaucoup de progrès depuis que le ministre du Revenu national a lancé son plan d'action visant à éliminer l'économie souterraine en novembre 1993.

Le gouvernement a présenté des mesures concrètes pour remédier au problème de l'économie souterraine, mais la responsabilité ne lui incombe pas entièrement. Tous les Canadiens doivent faire leur part, les particuliers aussi bien que les entreprises.

Les Canadiens doivent parler des conséquences négatives de l'économie souterraine. Ils doivent résister à la tentation et refuser simplement d'y participer. J'exhorte les députés à livrer ce message à leurs électeurs. Je les exhorte à travailler activement avec eux pour trouver les solutions au problème.

Je tiens à remercier le député de Mississauga-Sud d'avoir présenté cette motion et de nous avoir donné l'occasion de discuter d'une question qui revêt une énorme importance pour tous les Canadiens. La motion a forcé les députés des deux côtés de la Chambre à parler d'un grave problème. J'espère que nos efforts auront éventuellement pour résultat d'amener ceux qui exercent actuellement leurs activités dans l'économie souterraine à réintégrer l'économie légitime. Je suis convaincue que nous faisons progresser la justice en nous attaquant au problème.